



Chères élèves,

Petite information sur les difficultés que rencontre ma profession, bien des choses ont été dites dans les médias ces derniers temps, un bilan de la situation vue par votre enseignant s'impose.

Ce qui risque de changer pour vous

• Tant que cette nouvelle Loi ne sera pas appliquée je continuerai de présenter à l'examen les **B1*** et les **B2***, par contre les **B3*/4*/5*** seront inscrits en candidat libre, je continuerai de les former, mais ce sont eux qui devront me communiquer leur date de convocation à l'examen, je serais à leur côté jusqu'au bout.

• Une fois que cette nouvelle loi sera adoptée et publiée au journal officiel, je n'aurai plus de date d'examen de conduite comme pour le code, et c'est vous les élèves qui devrez faire la demande en candidat libre, je resterai bien évidemment à vos côtés jusqu'au bout.

B1*: Catégorie de permis de conduire affecté aux véhicules de tourisme inférieur ou égal à 3,5 tonnes

Petit rappel

Depuis la loi 2015, notre profession est exposée à une forme de concurrence déloyale qui s'assimile à une déclaration de guerre faite aux Auto-écoles.

*Nous nous retrouvons pour beaucoup dans une impasse qui nous conduit à mettre la clef sous la porte. Nous subissons ce que les Taxis ont subi avant nous une **UBÉRISATION** de la profession.*

Si le gouvernement a récemment mis en place une charte de bon conducteur c'est tout simplement que le niveau des candidats est en chute libre depuis une dizaine d'années. Bon nombre d'auto-école pratique le Bachotage et le niveau de ces élèves une fois le permis en poche fait peur. Il n'y a qu'à voir le pourcentage des diplômés du BAC en 1958 (8,6%) et 2018 (91,1%) aujourd'hui on donne le BAC, le permis de conduire est plus difficile à obtenir (59% en 2018) mais le gouvernement dans un souci de communication purement électoral veut suivre cet exemple.



